

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

### **Séance du 28 septembre 2022**

Date de convocation : 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

**LES HERBIERS** : Christophe HOGARD – Luc SOULARD - Magali LOISEAU — Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Jean-Marie GRIMAUD — Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

**MOUCHAMPS** : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

**LES EPESSSES** : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

**BEAUREPAIRE** : Franck GAUTHIER – Jérôme GUERRY

**VENDRENNES** : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

**MESNARD LA BAROTIERE** : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

**SAINT PAUL EN PAREDS** : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

**SAINT MARS LA REORTHE** : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 33

Nombre de conseillers votants : 36

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Etait excusée :

Elodie BRANGER

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD

- **37. PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE – CONVENTION AVEC LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE RELATIVE AU PLAN DE MESURES SURCHAUFFE** – Rapporteur : Landry RONDEAU

Pour impulser une nouvelle dynamique nationale de rénovation énergétique mobilisant l'ensemble des échelons territoriaux et des réseaux professionnels, le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) a été mis en place par l'Etat pour accompagner efficacement les citoyens dans leur parcours de rénovation énergétique depuis 2021.



Dans ce cadre, une convention a été signée le 25 juin 2021 avec la Région Pays-de-la-Loire, porteur associé de l'Etat pour la mise en place du SARE.

Au vu de l'activité exceptionnelle ces deux dernières années au sein des structures de conseils référencées à l'échelle nationale, l'Etat a mis en place deux primes de 8 000 € :

- une prime appelée « prime structure » qui vise à soutenir directement les structures impactées par cette hausse d'activité, notamment les Communautés de communes ;
- une prime appelée « prime recrutement » qui vise à apporter une aide complémentaire aux structures qui auraient recruté un agent au cours des deux dernières années.

La Communauté de communes du Pays des Herbiers (CCPH) est éligible à ces deux primes car la structure de conseil (guichet habitat) est référencée à l'échelle nationale. De plus le contrat du responsable habitat a été renouvelé en septembre 2021.

Par conséquent, afin de pouvoir toucher ces deux primes, il convient de signer une convention avec la Région Pays-de-la-Loire, qui fixe les conditions et les modalités d'attribution de ces aides.

Compte-tenu de l'exposé qui précède ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le courrier de la Communauté de communes du Pays des Herbiers en date du 18 janvier 2022 sollicitant les primes surchauffe auprès de la Région Pays-de-la-Loire ;

Vu la délibération du Conseil régional en date des 23 et 24 juin 2022 approuvant les termes de l'avenant à la convention d'engagement Etat/Région et du plan de déploiement du SARE ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional en date du 8 juillet 2022 attribuant une aide à la Communauté de communes du Pays des Herbiers de 16 000 € dans le cadre du programme SARE ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du 07 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 septembre 2022 ;

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

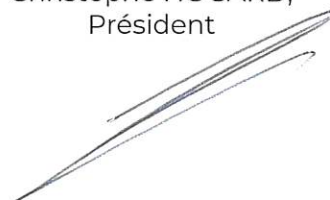
- approuver le projet de convention, ci-annexé, avec la Région Pays-de-la-Loire dans le cadre du plan de mesures surchauffe,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer la convention et tous les documents qui s'y réfèrent.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Jean-Marie GRIMAUD,  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD,  
Président



Transmise en Préfecture le :

- 3 OCT. 2022

Publiée électroniquement le : 3 octobre 2022

